

**MINISTERE DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
TERRESTRES**

N° TAHITI 002493
Angle Rue Marc Blond de St Hilaire et Avenue Prince Hinoï
BP. 4586 - 98713 PAPEETE
Tél. 54 96 54 - Fax. 54 96 52
Email : dt@polynesie.gov.pf
Site : www.transports-terrestres.pf

**BORDEREAU DE DEPOT
DE LIVRET(S) D'APPRENTISSAGE**

A déposer en deux exemplaires

GOUVERNEMENT
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE



Nom de l'auto – école :

Nom et qualité du déposant :

Cachet de l'auto - école

N°	Nom de naissance	Prénoms	Observations	Numéro attribué
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Partie réservée à l'administration

Réception

Nom de l'agent : Date :

Traitement

Nom de l'agent : Date :

Restitution

Nom de l'agent : Date : Remis à :

Rappels :

Le livret d'apprentissage doit être déposé au moins 5 jours ouvrables avant le début de la formation initiale
Chaque livret doit comprendre les pièces complémentaires suivantes :

- la fiche d'inscription
- copie de l'attestation de l'expert automobile pour le(s) véhicule(s) utilisé(s)
- copie(s) des accords préalables des assurances
- copie du contrat de formation